

Fin 2018, 1,90 million de foyers bénéficient du revenu de solidarité active (RSA), ce qui représente une hausse de 1,1 % par rapport à fin 2017. Cette légère hausse des effectifs fait suite à deux années de baisse. Avec les conjoints et les enfants à charge, 3,85 millions de personnes sont couvertes par le RSA, soit 5,8 % de la population. La moitié des foyers bénéficiaires correspondent à des personnes seules et sans enfant, un tiers sont des familles monoparentales. Parmi les allocataires, 12 % perçoivent la majoration pour isolement. La répartition géographique des allocataires du RSA est hétérogène et fortement liée à celle du chômage.

Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation différentielle qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition du foyer (voir fiche 30). Il peut être majoré pour les personnes élevant seules des enfants.

Les effectifs augmentent en 2018 après deux années de baisse

Au 31 décembre 2018, 1,90 million de foyers bénéficient du RSA en France¹. Avec les conjoints et les enfants à charge, 3,85 millions de personnes sont ainsi couvertes par le RSA, soit 5,8 % de la population française. De plus, 99 % des bénéficiaires (allocataires et conjoints) du RSA, soit 2,10 millions de personnes, n'ont pas eu d'emploi ou ont perçu des revenus d'activité inférieurs à 500 euros en moyenne mensuelle durant les trois derniers mois et sont donc soumis aux droits et devoirs liés à la prestation. Fin 2018, 20 % des foyers allocataires du RSA bénéficient également de la prime d'activité.

En 2018, le nombre d'allocataires repart légèrement à la hausse (+1,1 %), après deux années de baisse des effectifs : modérée en 2017 (-0,5 %), elle était plus forte en 2016 (-4,3 %) [graphique 1]. Cette diminution était la première observée depuis 2008 (en tenant compte des allocataires de l'API et du RMI avant 2011 et en

excluant les allocataires du RSA activité seul² avant 2016). Ces deux années de baisse confirmaient deux années de moindre croissance des effectifs (+2,5 % en 2015 et +4,8 % en 2014), après deux années de forte augmentation (+7,4 % en 2013 et +6,2 % en 2012). Fin 2019, 1,92 million de foyers bénéficient du RSA, soit une hausse de 0,6 % en un an.

L'évolution des effectifs du RSA est liée en partie à celle de la situation du marché du travail, parfois avec un certain décalage. Les effectifs ont tout d'abord très fortement augmenté de fin 2008 à fin 2009 (+10,5 %) à cause de la sévérité de la crise économique. La nouvelle dégradation nette du marché du travail entre fin 2011 et fin 2013 (avec +485 000 demandeurs d'emploi de catégorie A en France) a été l'occasion d'une nouvelle phase de hausse élevée (+14,0 % en deux ans). La croissance moindre des effectifs du RSA en 2014 et 2015 et la baisse de 2016 s'expliquent tout d'abord par la dégradation plus limitée du marché du travail entre fin 2013 et fin 2015, puis par son amélioration au cours de l'année 2016. Ainsi, entre fin 2013 et fin 2015, la croissance (en glissement annuel) du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A en France a diminué, passant de +5,5 % fin 2013 à +2,3 % fin 2015. Fin 2016, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé pour la première fois depuis 2007 :

1. Le RSA est en vigueur en France métropolitaine, dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), ainsi que dans trois collectivités d'outre-mer : Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

2. C'est-à-dire les foyers percevant le RSA activité mais pas le RSA socle.

-2,8 %. En 2017, il a stagné, ce qui a contribué à une baisse moindre du nombre d'allocataires du RSA. En 2018, le nombre de demandeurs d'emploi et le nombre d'allocataires du RSA évoluent, quoique faiblement, dans des sens opposés (respectivement -1,2 % et +1,1 %).

La baisse des effectifs en 2016 est due également, en partie, à la mise en place de la prime d'activité au 1^{er} janvier 2016. En effet, une demande de prime d'activité n'engendre pas automatiquement un calcul des droits au RSA par la caisse verseuse, alors qu'une demande de RSA valait à la fois pour le RSA socle et le RSA activité. Cela explique en partie la forte baisse du nombre des entrées dans le RSA en provenance de la prime d'activité, par rapport aux entrées en provenance du RSA activité dans le RSA socle³ (respectivement 36 000 personnes en moyenne trimestrielle en 2016 contre 59 600 en 2014 et 2015). Ce nombre d'entrées a augmenté depuis : 49 400 au dernier trimestre 2017 et 60 400 au dernier trimestre 2018. Cela contribue à la hausse du nombre de foyers allocataires du RSA en 2018 et en particulier de

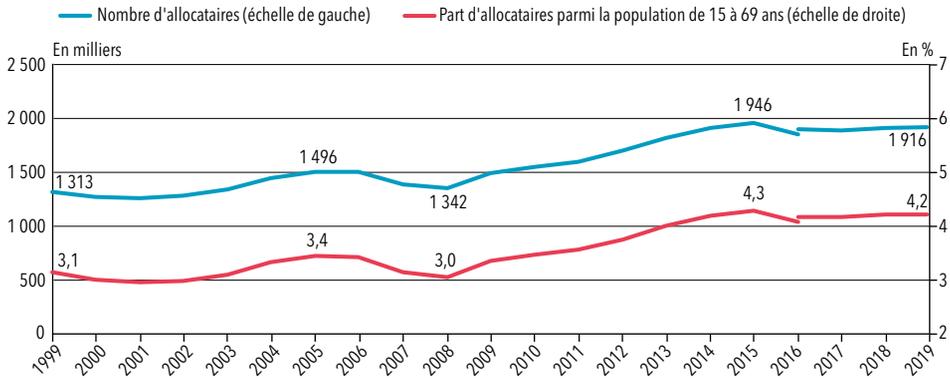
ceux bénéficiant à la fois du RSA et de la prime d'activité (+5,8 % en 2018).

Un autre facteur pourrait avoir contribué à l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA en 2018 : la mise en place d'une nouvelle forme de demande de RSA, dématérialisée, appelée « téléprocédure ». Expérimentée dans deux départements à partir de mai 2017, elle a été déployée à l'échelle nationale au cours du deuxième semestre de l'année 2017⁴ (essentiellement en décembre). La téléprocédure a ainsi pu inciter certaines personnes ne recourant pas à leurs droits avec les modalités de demande usuelles (demande au guichet et formulaire papier) à faire leur demande d'allocation.

Le RSA non majoré représente 88 % des allocataires du RSA

Parmi les 1,90 million de foyers qui bénéficient du RSA en France au 31 décembre 2018, 1,67 million (88 %) perçoivent le RSA non majoré, soit 1,0 % de plus que fin 2017. Les allocataires représentent 3,7 % de la population âgée de 15 à 69 ans.

Graphique 1 Évolution du nombre et de la part parmi la population âgée de 15 à 69 ans, d'allocataires du RMI, de l'API, du RSA socle et du RSA, depuis 1999



RMI : revenu minimum d'insertion ; API : allocation parent isolé ; RSA : revenu de solidarité active.

Note > Il y a une rupture de série en 2016. En 2016, nous présentons à la fois les données semi-définitives et les données définitives de la CNAF.

Lecture > Fin 2018, 1,904 million de personnes sont allocataires du RSA, soit 4,2 % de la population âgée de 15 à 69 ans.

Champ > Effectifs en France, au 31 décembre de chaque année.

Sources > CNAF ; MSA ; Insee, estimations de population au 1^{er} janvier de l'année $n+1$ (pour le taux d'allocataires de l'année n).

3. Cette baisse va à rebours du fait que la prime d'activité touche un public beaucoup plus large que celui du RSA activité, tout en l'incluant.

4. En décembre 2017, 94 départements proposaient cette modalité de demande.

Avec les conjoints et les enfants à charge, 3,17 millions de personnes sont couvertes par le RSA non majoré, soit 4,7 % de la population française.

Parmi les allocataires du RSA non majoré, 61 % sont des personnes seules sans enfant et 24 % des foyers allocataires sont des familles monoparentales (tableau 1).

Tableau 1 Caractéristiques des foyers allocataires du RSA, fin 2018

Caractéristiques	RSA	dont :		Ensemble de la population de 15 à 69 ans
		RSA non majoré	RSA majoré	
Effectifs (en nombre)	1 903 800	1 674 600	229 200	44 810 300
Sexe¹				
Femme	54	49	96	51
Homme	46	51	4	49
Situation familiale²				
Seul sans personne à charge	54	61	Femme enceinte : 7	33
Seul avec personne(s) à charge	32	24	Femme avec un enfant : 34 Femme avec plus d'un enfant : 56 Homme avec un enfant : 2 Homme avec plus d'un enfant : 1	11
Couple sans personne à charge	3	3		23
Couple avec personne(s) à charge	11	12		33
Âge				
Moins de 25 ans	5	2	25	17
25 à 29 ans	18	17	24	8
30 à 39 ans	29	28	36	18
40 à 49 ans	22	24	12	19
50 à 59 ans	19	21	3	20
60 à 64 ans	6	7	0	9
65 ans ou plus	1	1	0	9
Ancienneté dans le RSA³				
Moins de 1 an	25	24	35	-
1 an à moins de 2 ans	15	14	17	-
2 ans à moins de 5 ans	25	25	24	-
5 ans à moins de 10 ans	21	22	17	-
10 ans ou plus	14	15	7	-
Inscrits à Pôle emploi¹	44	45	34	-

1. La répartition par sexe, la répartition selon l'ancienneté dans le RSA et la part d'inscrits à Pôle emploi sont calculées sur le champ des bénéficiaires (allocataires et éventuels conjoints).

2. Dans l'ensemble de la population, la répartition par situation familiale a été calculée au niveau du ménage, sans tenir compte des ménages complexes, en se restreignant aux personnes de référence.

3. En tenant compte de l'ancienneté dans le RMI, l'API ou le RSA socle, mais sans tenir compte du RSA activité. L'ancienneté est calculée comme la présence ou non dans le dispositif au 31 décembre de chaque année. Les allers-retours en cours d'année ne sont donc pas comptabilisés.

Lecture > Fin 2018, 1 903 800 foyers sont allocataires du RSA. Parmi les allocataires et leurs éventuels conjoints, 54 % sont des femmes.

Champ > France ; ensemble de la population : ménages ordinaires en France (hors Mayotte).

Sources > CNAF et MSA pour les effectifs ; CNAF pour les répartitions (98,6 % des allocataires du RSA relèvent des CAF) ; DREES, ENIACRAMS pour le taux d'inscription à Pôle emploi et la répartition selon l'ancienneté dans le RSA ; Insee, enquête Emploi 2018 pour les caractéristiques de l'ensemble de la population.

Les couples avec ou sans enfant(s) sont ainsi très minoritaires. La moitié des bénéficiaires sont des femmes (49 %). Par ailleurs, 62 % des bénéficiaires du RSA non majoré perçoivent le RSA depuis deux ans ou plus et 36 % depuis cinq ans ou plus⁵.

Compte tenu de la condition d'âge minimum pour les personnes sans enfant et de la possibilité de bénéficier des prestations vieillesse dès l'âge minimum légal de départ à la retraite, la plupart des allocataires du RSA non majoré (97 %) ont entre 25 et 64 ans fin 2018. Ils sont particulièrement sur-représentés parmi les 25-29 ans (17 % des allocataires contre 8 % dans l'ensemble de la population française âgée de 15 à 69 ans).

Les allocataires du RSA majoré sont presque exclusivement des femmes

Au 31 décembre 2018, 229 200 foyers bénéficient du RSA majoré, soit une augmentation de 1,3 % en un an. Ils représentent 12 % des allocataires du RSA en France et 0,5 % de la population âgée de 15 à 69 ans. En tenant compte des personnes à charge, 683 200 personnes sont couvertes par le RSA majoré fin 2018, soit 1,0 % de la population.

La quasi-totalité des allocataires du RSA majoré sont des femmes (96 %). Une femme sur deux a plus d'un enfant à charge. En raison du public ciblé (des parents isolés d'enfants de moins de 3 ans et des parents isolés depuis peu) et de l'absence de condition d'âge, le RSA majoré compte davantage de jeunes que le RSA non majoré : 25 % des bénéficiaires ont moins de 25 ans (*tableau 1*).

Confrontés à certaines difficultés, notamment l'absence ou le coût élevé d'un mode de garde pour leur(s) enfant(s), les bénéficiaires du RSA majoré sont plus éloignés du marché du travail (voir

fiche 14). Seulement 34 % d'entre eux sont inscrits à Pôle emploi, contre 45 % des bénéficiaires du RSA non majoré.

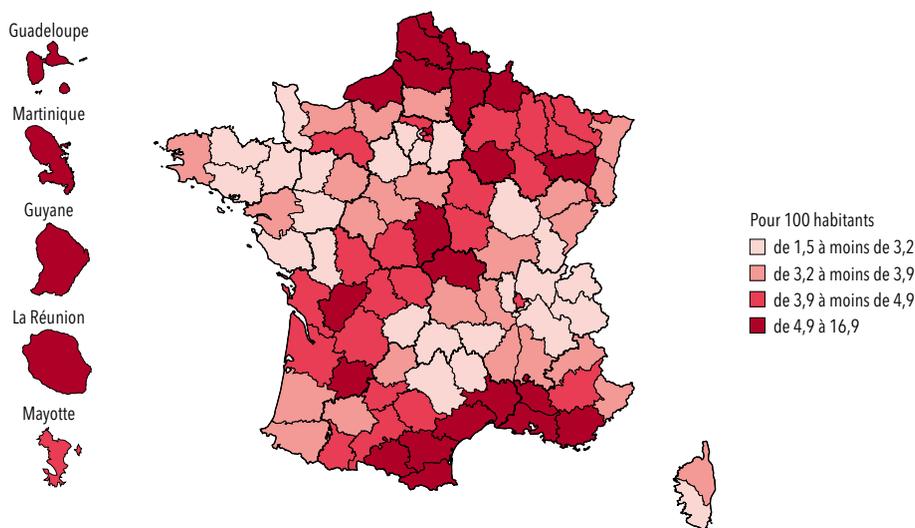
La répartition départementale des allocataires est liée à celle du chômage

Fin 2018, les allocataires du RSA représentent 4,2 % de la population âgée de 15 à 69 ans. Leur répartition départementale confirme le lien étroit entre la perception d'un minimum social d'insertion et le chômage. Le coefficient de corrélation entre la part d'allocataires du RSA dans la population d'un département et le taux de chômage s'établit ainsi à 0,95 en France (hors Mayotte)⁶.

Sur le territoire métropolitain, le taux d'allocataires du RSA est supérieur à la moyenne (3,9 %) dans quasiment tous les départements où le taux de chômage dépasse 9 %. Il est notamment supérieur à 6 % lorsque le taux de chômage dépasse 11 %. C'est le cas dans certains départements du pourtour méditerranéen (Gard, Pyrénées-Orientales, Aude, Bouches-du-Rhône), dans plusieurs départements du Nord (Nord, Pas-de-Calais, Ardennes) et en Seine-Saint-Denis (*carte 1*). La proportion d'allocataires est très élevée dans les quatre départements et régions d'outre-mer (DROM) historiques, où elle représente 15,6 % de la population âgée de 15 à 69 ans. Au 31 décembre 2018, 207 200 foyers bénéficient du RSA dans les cinq DROM et deux collectivités d'outre-mer (COM), Saint-Martin et Saint-Barthélemy, soit une hausse de 1,7 % par rapport à fin 2017. En prenant en compte les conjoints et les enfants à charge des allocataires, 456 800 personnes sont couvertes par le RSA dans les DROM, soit 21 % de la population. ■

5. Cette ancienneté dans le RSA ne tient pas compte de la perception éventuelle du RSA activité avant 2016.

6. La corrélation est aussi très élevée avec le taux de pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, elle s'établit à 0,80.

Carte 1 Part d'allocataires du RSA parmi la population âgée de 15 à 69 ans, fin 2018

Notes > Les départements sont répartis par quartiles selon la valeur de la part d'allocataires (chaque catégorie regroupe 25 % des départements).

Au niveau national, la part d'allocataires du RSA est de 4,2 pour 100 habitants âgés de 15 à 69 ans.

Champ > France métropolitaine et DROM.

Sources > CNAF ; MSA ; Insee, estimation de populations au 1^{er} janvier 2019 (résultats arrêtés fin 2019).

Pour en savoir plus

> Des données annuelles sur le RSA, le RMI et l'API sont disponibles sur le site Data.Drees : www.data.drees.sante.gouv.fr, rubrique Minima sociaux, RSA et prime d'activité, sous-rubrique RSA et prime d'activité – données départementales.

> **Bourguignon, F.** (2011, décembre). Rapport final du Comité national d'évaluation du RSA. La Documentation française.

> **Cabannes, P.-Y., Richet-Mastain, L.** (2020, septembre). *Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution - édition 2020*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Social.